DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
LA CLUSAZ

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5

REGLEMENT GRAPHIQUE

Certifié conforme et ou pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 20.10.2022 approuvant la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de La Clusaz

Le Maire,
Didier Thévenet

PLAN	PROCEDURES
N°3-1	ELABORATION : Approuvée le 06.04.2017
	Modification simplifiée n°1 approuvée le 20.12.2018
ECHELLE	Modification simplifiée n°2 approuvée le 23.05.2019
1/5000	Modification simplifiée n°3 approuvée le 19.09.2022
	Mise en Compatibilité approuvée le 19.09.2022
	Modification simplifiée n°5 approuvée le 20.10.2022

CONCEPTION : B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
Territoires demain — ECTD	Cadastre mars.geo Cadastre 2021	Avril 2021
	Système de projection : Lambert 93	

Copyright Cadastre Etat de France - Reproduction interdite — Arrêté du 16 - 2008 relatif à la mise à disposition d'... en ligne

LEGENDE

ZONAGE

Zones Urbaines :

- UHa - Zone urbanisée de mixité de l'habitat et des fonctions au centre village
- UH1 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2I - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité, soumise à sensibilité paysagère
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UT - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et d'hébergements
- UTa - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et d'hébergements au centre village
- UX - Zone urbanisée à vocation d'activités économiques industrielles et artisanales dominantes

Zones à Urbaniser à court ou moyen terme :

- 1AUH1 - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat dense et/ou de moyenne densité
- 1AUH2 - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

Zones Agricole :

- A - Zone à caractère agricole dominant

Zones Naturelles :

- N - Zone à caractère naturel dominant
- Na - Secteur de gestion des espaces naturels d'alpages
- Ne - Secteur à caractère naturel dominant de gestion des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ng - Secteur destiné aux aménagements et équipements golfiques
- Nc - Secteur de gestion des terrains de camping-caravanage

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- [ ] Numéro de l'emplacement réservé
- Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

AUTRES

Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme

- Secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) Numérotés de 1 à 13

Au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

- Secteur de mixité sociale

A titre indicatif

- Remontées mécaniques
- Bâtiment agricole
- Bâtiment nouveau

N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	CONSISTANCE (ha/m2/ml)	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'aires de stationnement et de stockage du neige au lieu dit "Le Clos"	120 m²	Commune
2	Création d'un bassin de rétention au lieu dit "Les Tuillets"	600 m²	Commune
3	Sécurisation des circulations piétonnes au centre village	180 m²	Commune
4	Aménagement d'espaces publics	660 m²	Commune
5	Extension de l'aire de stationnement devant le cimetière	60 m²	Commune
6	Extension du cimetière	3530 m²	Commune
7	Equipements publics, espaces publics, entrée et stationnements à la Sortie	1420 m²	Commune
8	Elargissement des abords de la RD 909 au lieu dit "La Croix"	200 m²	Commune
9	Aire de stockage de neige à "La Croix"	900 m²	Commune
10	Création d'un bassin de rétention et aménagement de la RD 909 au col des Aravis	14500 m²	Commune
11	Création d'un cheminement piétonnier dans le centre village, le secteur des Granges et la poste et stationnement public	540 m²	Commune
12	Création d'un cheminement piétonnier le long de la chaletaise au lieu dit "Les Dronières"	100 m²	Commune
13	Création d'un cheminement piétonnier privé	120 m²	Commune
14	Aménagement de la descente du secteur des Granges	180 m²	Commune
15	Création d'un parking public au lieu dit "Le Pralet"	3600 m²	Commune
16	Extension sur abords de la VC n°2 entre les lieux dits "Le Pralet" et "La Chevallaz" et rectification des tenrts du "Pralet" et "Le Pré"	610 m²	Commune
17	Equipement d'accueil et de promenade public	1020 m²	Commune
18	Aire naturelle de stationnement	3020 m²	Commune
19	Création d'un bassin de rétention et valorisation des eaux de pluie	3220 m²	Commune
20	Aménagement d'une plateforme pour le croisement entre la Route des Confins et la Route de Pallud	740 m²	Commune
21	Aménagement d'une liaison piétonne le long de la Route de Pallud et élargissement de la voie	1300 m²	Commune
22	Création d'un cheminement piétonnier au lieu dit "Les Dronières"	360 m²	Commune
23	Aménagement et élargissement de voirie au lieu dit "Le Pré" (secteur)	780 m²	Commune
24	Création d'un fossé de dérivation au lieu dit "Les Nata"	260 m²	Commune
25	Aménagement hydraulique du cirque du Reposoir	14500 m²	Commune
26	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	6880 m²	Commune
27	Curage d'un prolongement d'un fossé au lieu dit "Pralloz" et "Le Pré" (secteur)	1380 m²	Commune
28	Curage d'un fossé aux lieux dits "Pralloz" et "Le Pré" d'un tenant	1080 m²	Commune
29	Aire de stockage de neige au lieu dit "Les Dronières"	300 m²	Commune
30	Création d'un bassin de rétention de l'aire de stationnement aux lieux dit "Les Chenaux"	12920 m²	Commune
31	Création d'un bassin de rétention et traitement des eaux pluviales au lieu dit "Les Chenaux"	3130 m²	Commune
32	Création d'une voie communale au lieu dit "Le Chanaux"	280 m²	Commune
33	Aménagement d'un verdier piétonn de 1,5 m de plateforme et ares naturelle de stationnement aux abords de la VC n°2 aux "Combes"	1170 m²	Commune
34	Création d'un bassin de rétention et d'accès au lieu dit "Les Combes"	210 m²	Commune
35	Valorisation des berges du lac du Lessy	6210 m²	Commune
36	Création d'un cheminement piétonnier et aménagement paysager d'un verdier piétonn	6800 m²	Commune
37	Création d'un cheminement piétonnier et d'une zone de stockage de neige et d'un cheminement piétonn jusqu'au point de la Vy du Lac du Lac	9420 m²	Commune
38	Création d'un cheminement piétonnier "Les Bonnets-Rousses" et le point de la Vy	430 ml	Commune
39	Création d'un fossé nouvel et d'un bassin de rétention au lieu dit "Le Lac"	570 m²	Commune
40	Aménagement et aménagement de la Route du Col du Merdy	2600 m²	Commune
41	Aire naturelle de stationnement à "La Balme"	2010 m²	Commune
42	Aire naturelle de la RD 909 au droit du hameau de la Frasse	3680 m²	Commune
43	Aménagement et sécurisation du point sur la Route de Praz, secteur du Grand Maison	1280 m²	Commune
44	Aménagement et sécurisation de la Route de la Sonn	600 ml	Commune
45	Aménagement d'une plateforme de croisement de la Route de Chinaz	1200 m²	Commune
46	Aménagement d'une liaison piétonne entre le lotissement le Village et la RD 16 au point du hameau des Sous	3560 m²	Commune
47	Aménagement d'un cheminement piétonnier et d'un ouvrage de neige Route de l'Etale	2090 m²	Commune
48	Création d'un axe d'écoulement d'un ruisseau au lieu dit "Les Nata"	620 m²	Commune
49	Aménagement d'aires naturelles de stationnement et d'une liaison piétonne pour accéder au site de la Via Ferrata	2020 m²	Commune

N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE POUR MIXITE SOCIALE	CONSISTANCE (ha/m2/ml)	BENEFICIAIRE
50	Réalisation de logements sociaux, en locatif et accession	13.000 m²	Commune

Secteur Nord Est au 1/10 000°

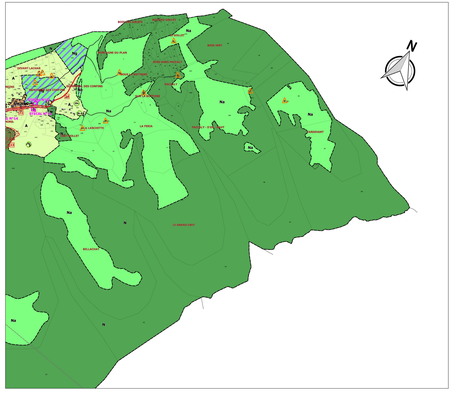

Secteur Sud au 1/10 000°

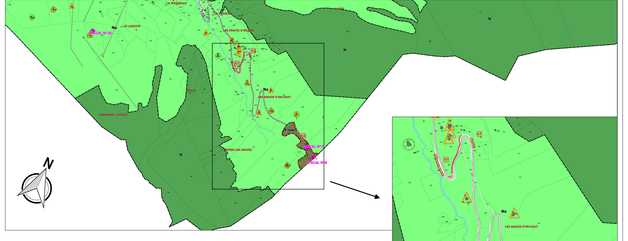

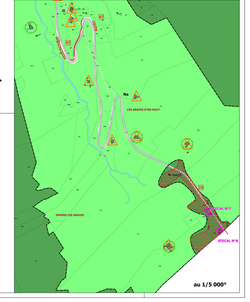

au 1/5 000°